

Le 24 février 2014

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL **([ENGLISH VERSION](#))**

Que font les gestionnaires du Service des ressources financières?



Les cadres du Service des ressources financières jouent un rôle de premier plan dans l'administration, le contrôle et la planification budgétaire des huit milliards de dollars consacrés annuellement à l'éducation primaire et secondaire, ainsi qu'à l'éducation des adultes et à la formation professionnelle.

Ils sont actifs en matière de définition et d'interprétation des règles budgétaires soumises par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Ils jouent également un rôle-conseil et soutiennent énergiquement les directions d'établissement.

Ils sont responsables des redditions de comptes de nature financière avec l'ensemble des partenaires gouvernementaux et enfin, de la gestion de la taxe scolaire.

Responsable de l'équité dans l'allocation des ressources à l'élève

Les cadres du Service des ressources financières s'assurent que les décisions prises en matière de gestion des ressources financières respectent les lois, les règlements, les politiques, les programmes en vigueur et qu'elles assurent une répartition équitable des ressources en tenant compte des inégalités sociales et économiques ainsi que des besoins exprimés par les établissements.

Leur mandat consiste à faire en sorte que tous les élèves ont accès à la même qualité de service, et ce, dans tous les établissements sur le territoire de la commission scolaire.

La tenue des livres comptables des écoles et établissements

Ce que plusieurs ignorent, c'est que la tenue des livres comptables, le contrôle et le suivi budgétaires et financiers de l'ensemble des établissements sont pris en charge par le Service des ressources financières. Un travail colossal!

Ainsi, les cadres de ce service supervisent les employés qui effectuent toutes les opérations comptables et la trésorerie de la commission scolaire. Ils se chargent également de développer et de maintenir des outils administratifs permettant aux directions des établissements de suivre leur budget, tout en minimisant la bureaucratie. Les directions ont donc plus de temps à accorder à la réussite de leurs élèves.

Rapports financiers au gouvernement

Les cadres du Service des ressources financières se chargent des rapports financiers de toute nature, tels qu'exigés par le Contrôleur des finances du Québec, le Vérificateur général du Québec, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, la Direction générale de la commission scolaire et les instances politiques. Il faut savoir que depuis 2009, le MELS exige des commissions scolaires de préparer des états financiers trimestriels, ce qui a quadruplé la tâche.

De plus, en raison d'enveloppes budgétaires fermées et autres demandes de reddition de comptes du MELS, la comptabilisation des transactions s'opère dans plusieurs dizaines de milliers de codes budgétaires. Dans une moyenne commission scolaire, le nombre de codes budgétaires s'élève à 59 000. On voit bien qu'il s'agit d'opérations complexes qui nécessitent une expertise spécifique.

La concentration et l'expertise du personnel spécialisé génèrent une économie considérable aux établissements. Sans le Service des ressources financières, chacune des directions devrait accorder des contrats à l'entreprise privée ou embaucher son propre personnel spécialisé pour la production trimestrielle des rapports financiers vérifiés et pour une reddition de comptes comportant des milliers de postes budgétaires.

Païement des salaires des employés et des factures des fournisseurs

Dans plusieurs commissions scolaires, le Service des ressources financières est responsable de la rémunération des employés et de la production des relevés fiscaux (T4, T4A, T5, relevé 1 et relevé 3). Dans d'autres, ce service est partagé avec le Service des ressources humaines.

Une commission scolaire doit faire appel à plusieurs fournisseurs en entretien, bâtiment, informatique, papeterie, etc. Les cadres du Service des ressources financières se doivent d'accorder des contrats selon la politique de gestion des règles contractuelles émise par le Secrétariat du Conseil du trésor. Ils sont également responsables de l'émission des milliers de paiements annuels faits aux multiples fournisseurs inscrits en règle dans les registres de la commission scolaire. Pour une commission scolaire de grande envergure, une moyenne de 15 000 paiements sont versés à plus de 3 000 fournisseurs par année. Le gestionnaire est responsable de la mise en place et du suivi régulier du système de contrôle interne. Ce système assurera une meilleure fiabilité des données financières et de l'absence de fraude.

La taxe scolaire

Enfin, de toutes les tâches qui lui sont assignées, le Service des ressources financières est davantage connu auprès de la population pour la gestion de la taxe scolaire. La commission scolaire doit ainsi percevoir environ 15 % de son budget. Elle utilise les sommes pour assurer l'entretien de ses équipements et de ses bâtiments, le chauffage et l'éclairage des bâtisses, les activités de gestion des écoles et de l'administration générale, ainsi qu'environ les 2/3 des coûts du transport.

En terminant

Les cadres du Service des ressources financières assument de nombreuses responsabilités pour les écoles et les centres de manière à diminuer considérablement les coûts. Ils veillent à réduire les tâches de gestion et d'administration qui seraient trop exigeantes pour être réalisées par chaque établissement. Ils sont également le relai qu'utilise le MELS pour s'assurer que les sommes versées aux commissions scolaires et aux nombreux programmes sont utilisées de la manière la plus efficace possible. Ainsi, le personnel des établissements est en mesure de se consacrer aux apprentissages des élèves indispensables à leur réussite scolaire et le gouvernement d'obtenir les informations requises sous la forme et les délais voulus.

Ont contribué à ce texte : **MM. Louis Dandurand** et **Serge Trudel**, respectivement président et vice-président de la CP des services des ressources financières, et la **Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles**.



Les cadres scolaires sont un rouage essentiel du réseau québécois de l'éducation.